



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 96749

## Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge Mme la ministre des sports sur l'utilisation concrète des sommes prévues pour la bonne marche du dossier de candidature de la ville d'Annecy aux Jeux olympiques d'hiver de 2018. Le Conseil de surveillance d'Annecy 2018 a porté, dimanche 12 décembre 2010, le budget du dossier à 20 millions d'euros - contre 18 précédemment. Or, il déplore qu'aujourd'hui encore, il soit impossible de connaître avec précision l'affectation des sommes dépensées. En effet, seuls trois grands volets ont été définis par le Conseil de surveillance d'Annecy 2018 (communication ; études et technique ; fonctionnement national) et tous incarnent officiellement un tiers des dépenses. Il aimerait connaître avec davantage d'exactitude la fonction de ces 20 millions d'euros, qui proviennent pour l'essentiel de fonds publics. C'est la raison pour laquelle, il lui demande d'oeuvrer à davantage de transparence quant au budget de la candidature d'Annecy 2018.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Braouezec](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96749

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 2010, page 13668

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)